

INSPÉ de l'académie de Poitiers

Licence Professorat des Écoles

ou

La « LPE » en 12 questions

Ouverture en septembre
2026



Table des matières

1. Dans quelles villes sera proposée cette formation ?	3
2. Quelles sont les modalités d'accès à la formation ?	3
3. Est-ce que je peux postuler à la LPE avec un bac technologique ou professionnel ?.....	3
4. Est-il conseillé de choisir certaines spécialités en première ou en terminale pour devenir professeur des écoles, via la LPE ?	4
5. Quels sont les critères appliqués lors de l'examen des candidatures pour l'entrée en LPE ?	4
6. Où vont se dérouler les études en licence, puis en master ?	5
7. Quelles sont les rémunérations prévues pendant le cursus de formation ?	5
8. Quels sont les contenus de la LPE ?.....	6
9. Quelles sont les étapes qui vont mener jusqu'à une titularisation en tant que professeur des écoles ?....	7
10. Quelles sont les épreuves du concours permettant de devenir professeur des écoles ?	7
11. Est-ce que le suivi d'une LPE donne un avantage pour passer le CRPE ?	8
12. Les futurs élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires seront-ils soumis à la CVEC ?.....	8
Glossaire	9



1. Dans quelles villes sera proposée cette formation ?

L'INSPÉ de l'académie de Poitiers (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) propose à la rentrée 2026 une Licence Professorat des Écoles (LPE) dans les quatre départements de l'académie de Poitiers, sur chacun des sites INSPÉ des campus d'Angoulême, de La Rochelle, de Niort et de Poitiers.

Il est conseillé de postuler sur plusieurs de ces sites, voire sur les 4 sites, sur Parcoursup pour maximiser les chances d'être retenu. L'INSPÉ de l'académie de Poitiers met en œuvre ses formations au sein de l'Université de Poitiers (pour les campus d'Angoulême, de Niort et de Poitiers) et au sein de La Rochelle Université (pour le campus de La Rochelle). Les maquettes de formation et les plans de formation sont identiques sur chacun des 4 sites, même si certaines spécificités peuvent apparaître selon les cadrages propres à chacune des universités.

2. Quelles sont les modalités d'accès à la formation ?

- L'entrée en L1 LPE : elle se fera via [Parcoursup](#), que ce soit pour les élèves de terminale ou pour des étudiants en réorientation.
- [L'admissions en L2 ou L3 LPE](#) : ces demandes de passerelles ne se feront pas via Parcoursup, mais en utilisant [eCandidat](#), une autre plateforme.
- [L'admissions en M2E](#) : un étudiant lauréat du concours aura « de droit » une place en première année de master [M2E](#) mention 1^{er} degré sur l'un des 4 sites (Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers). C'est la place au concours qui sera considérée pour offrir les choix. Un étudiant ayant échoué au concours pourra postuler pour une place en M1 M2E sur l'un des sites. Il devra alors utiliser la plateforme [Monmaster](#). Il est conseillé de postuler sur les différents sites car le nombre de places accessibles aux non-lauréats sera limité pour chacun des 4 sites.

3. Est-ce que je peux postuler à la LPE avec un bac technologique ou professionnel ?

Le niveau en français et en mathématiques exigé dans les filières technologiques varie selon les spécialités. Les disciplines de la polyvalence y sont également abordées de façons inégales. Les dossiers seront étudiés avec la même attention que les dossiers des filières générales et devront montrer des résultats solides dans les disciplines du tronc commun.

Le niveau en français et en mathématiques exigé dans les filières professionnelles varie selon les spécialités. Les disciplines de la polyvalence y sont également abordées de façons très inégales. Ces formations ne sont toutefois pas en adéquation avec les attendus de la [LPE](#). Les dossiers seront tout de même étudiés, mais devront montrer une très grande solidité dans les disciplines du tronc commun.



4. Est-il conseillé de choisir certaines spécialités en première ou en terminale pour devenir professeur des écoles, via la LPE ?

Pas d'exigence particulière. Les disciplines du tronc commun du lycée permettent d'aborder la plupart des matières demandées au [CRPE](#). Les mathématiques sont suivies par tous les élèves jusqu'en classe de première. Les disciplines artistiques ne sont pratiquées qu'en spécialité ou en option au lycée. Garder des enseignements mathématiques et artistiques en spécialité et/ou en option n'apportera pas d'avantage particulier dans l'examen des vœux. Les choix de spécialités doivent donc se réfléchir en fonction des qualités et appétences propres à chaque élève. Les enseignements de la [LPE](#) permettront de se remettre à niveau si nécessaire dans des disciplines moins suivies au lycée.

5. Quels sont les critères appliqués lors de l'examen des candidatures pour l'entrée en LPE ?

Rappel des compétences qu'un professeur des écoles doit maîtriser :

- Maîtrise de la langue française orale et écrite, syntaxe, grammaire, orthographe, expression. Le niveau attendu est une très bonne maîtrise des contenus du collège. Sont pris en compte les notes de l'année de première en français et les résultats des épreuves anticipées de première.
- Maîtrise des notions mathématiques de base. Le niveau attendu est la très bonne maîtrise des contenus du collège. Sont pris en compte les notes de l'année de première en mathématiques (tronc commun ou spécialité). Une pondération permet de tenir compte des exigences différentes de ces deux types d'enseignement. À partir de la session 2026 de [Parcoursup](#), les résultats à l'épreuve anticipée de première en mathématiques seront également pris en compte. Là encore, une pondération sera appliquée entre les deux types d'épreuves (tronc commun ou spécialité).
- Maîtrise des disciplines dites « de la polyvalence » : arts - EPS - histoire / géographie / EMC - langue vivante - sciences et technologie. Sont pris en compte les enseignements du tronc commun et les différentes spécialités suivies.



6. Où vont se dérouler les études en licence, puis en master ?

Le [CRPE](#) est un concours académique. La réussite au CRPE de l'académie de Poitiers garantit une place en M1 [M2E](#) dans l'un des 4 départements de l'académie (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne). C'est la place au concours qui sera déterminante pour pouvoir choisir son département.

Un étudiant en L3 [LPE](#) à l'Université de Poitiers peut choisir de passer le CRPE dans une autre académie. Il ne peut pas le tenter dans deux académies en même temps. Les seules exceptions sont les académies de Créteil et de Versailles qui proposent des concours supplémentaires à d'autres dates que le concours principal.

L'année de M2 M2E se déroule dans le même département que celle de M1.

À la fin du M2E, les stagiaires sont titularisés et participent au mouvement dans le département où ils ont effectué leur année de M2 M2E. Ils peuvent aussi demander à changer de département, mais cela ne sera pas toujours possible.

7. Quelles sont les rémunérations prévues pendant le cursus de formation ?

En cas de réussite au concours, les étudiants de M1 [M2E](#) perçoivent environ 1400 € nets mensuels. En M2 M2E, ils perçoivent environ 1800 € nets mensuels.

Un étudiant de M1 M2E, non-lauréat du concours, n'est pas rémunéré. S'il obtient le concours de L3 à la fin de son année de M1 M2E, il passe en M2 M2E et est rémunéré à hauteur de 1800 € nets mensuels.

Un étudiant de M2 M2E, non-lauréat du concours, n'est pas rémunéré. S'il obtient le concours à la fin de son année de M2 M2E, il devrait être nommé professeur stagiaire à plein temps dans une classe. Il pourrait également bénéficier de quelques cours à [l'INSPÉ](#). Il sera titularisé à la fin de cette année. Les modalités précises de ce cas de figure ne sont pas encore connues, d'où le conditionnel utilisé ici.

La rémunération engage les lauréats du concours à assurer 4 ans de service après leur [titularisation](#). S'ils démissionnent avant cette limite, ils devront rembourser les sommes perçues au prorata des services effectués.



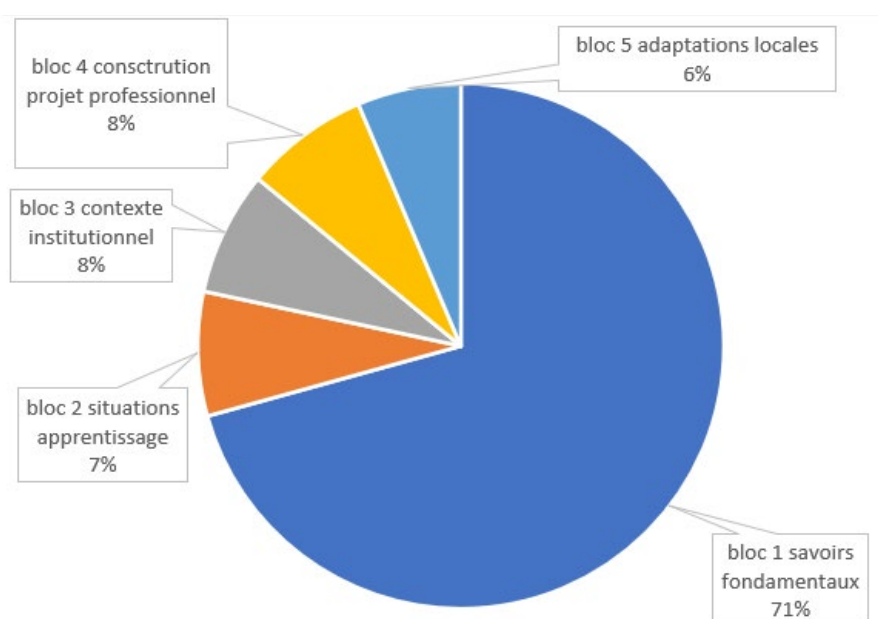
8. Quels sont les contenus de la LPE ?

Les enseignements sont fixés au niveau national par le Ministère de l'Éducation Nationale. Ils sont répartis en 5 blocs :

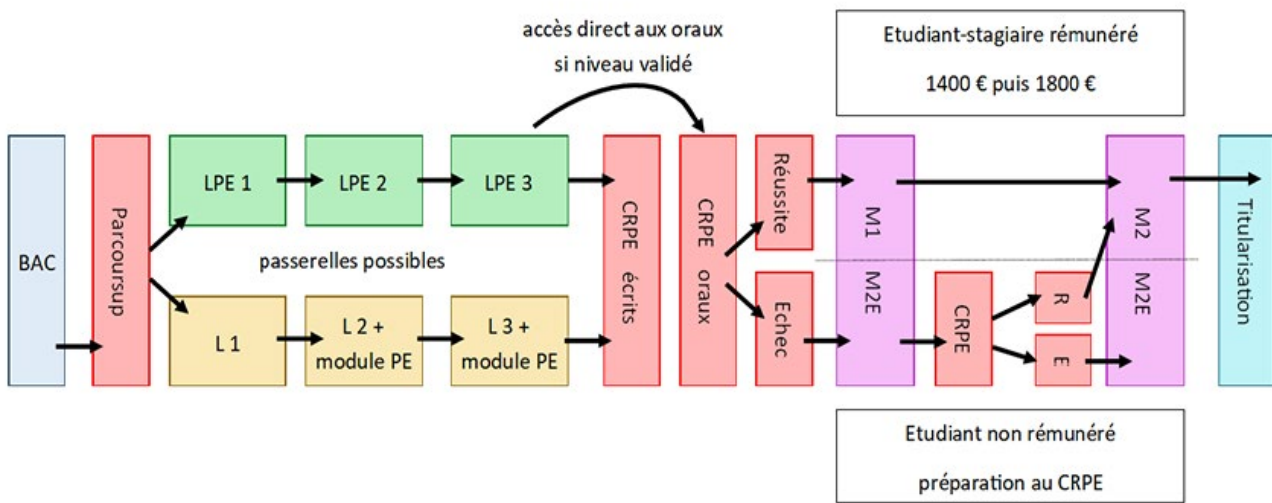
- **Bloc 1** : les disciplines à maîtriser par le futur professeur des écoles. Elles comprennent le français, les mathématiques, les arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), l'histoire, la géographie et l'EMC, les sciences et technologie (sciences physiques et chimiques, sciences de la Vie et de la Terre, technologie), l'EPS, des langues vivantes (anglais) et des éléments sur la transition écologique. Le niveau visé sur ces contenus est celui d'un élève entrant en seconde et maîtrisant très bien l'ensemble des contenus du collège.
- **Bloc 2** : analyse des situations d'apprentissage. Sont abordés ici, des thèmes liés au développement de l'enfant, à la diversité des élèves, à l'organisation pédagogique de l'école ou aux stéréotypes de genre.
- **Bloc 3** : cadre institutionnel du métier. Ce bloc permettra aux étudiants de s'approprier l'organisation du système éducatif français, les valeurs de la République et les droits et devoirs du fonctionnaire.
- **Bloc 4** : construction du projet professionnel. C'est ici que le stage sera préparé et exploité. D'autres thématiques seront aussi abordées, comme le numérique ou la découverte des différents métiers gravitant autour de l'éducation. Chaque année, 3 semaines de stage dans des écoles ou d'autres structures d'enseignement sont proposées aux étudiants.
- **Bloc 5** : adaptations locales. Les universités de Poitiers et de La Rochelle proposent des parcours communs à toutes leurs mentions de licence avec des compétences transversales comme la recherche documentaire ou l'organisation globale de son travail, la certification PIX...

Ces différents blocs seront répartis en plusieurs [Unités d'Enseignement](#), des UE. La construction de cette maquette est encore en cours de finalisation et ne peut pas être communiquée.

Volumes horaires des différents blocs sur les 3 années de la LPE



9. Quelles sont les étapes qui vont mener jusqu'à une titularisation en tant que professeur des écoles ?



10. Quelles sont les épreuves du concours permettant de devenir professeur des écoles ?

- **Épreuve écrite de français/mathématiques** : 4h, coefficient 5.

Exercices de mathématiques, travail sur un texte en français (grammaire, lexique et expression).
10 pts pour chaque discipline, une note égale ou inférieure à 2.5 dans une discipline est éliminatoire.

- **Épreuve écrite de polyvalence** : 4h, coefficient 3.

4 domaines sont proposés : Arts, histoire / géographie / EMC, langues vivantes et sciences et technologie. Le candidat doit traiter 3 domaines. Pour les langues vivantes, un choix est proposé entre anglais, allemand, espagnol et italien. Pour les arts, le sujet traite 2 composantes parmi, arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts.

Chaque domaine propose plusieurs questions permettant d'évaluer les connaissances et compétences des candidats.

Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

- **Épreuve orale de français ou de mathématiques** : 1h de préparation, 1h de passage (20 minutes exposé + 40 minutes de questions), coefficient 5

Le candidat choisit un domaine lors de son inscription. Il reçoit un sujet appuyé sur des documents et présente une notion de français ou de mathématiques. Sont évaluées ici les capacités à s'exprimer clairement et à construire un raisonnement.

La note de 0 est éliminatoire.



- **Épreuve orale de motivation/EPS** : 10 minutes de préparation, 55 minutes de passage (20 minutes sur l'EPS + 35 minutes d'entretien), coefficient 3

La première partie propose 3 questions sur des domaines de l'EPS (cultures sportives, corporelles et citoyennes) et le candidat doit en traiter 2.

La deuxième partie débute par un exposé de 5 minutes pendant lequel le candidat présente son parcours et sa motivation à devenir un professeur des écoles. Ensuite, un entretien permet de vérifier sa capacité à incarner et transmettre les valeurs de la République. Il aborde ensuite la projection du candidat dans le métier de professeur des écoles (exigences du service public, enjeux de la transition écologique, épanouissement de l'élève). 8 pts sont attribués à la première partie, 12 pts à la deuxième. La note de 0 est éliminatoire.

11. Est-ce que le suivi d'une LPE donne un avantage pour passer le CRPE ?

Tout d'abord, les contenus de la [LPE](#) donnent toutes les bases nécessaires à la réussite des épreuves du [CRPE](#). Mais la validation d'une LPE peut également dispenser de la passation des épreuves écrites. Il y a deux conditions :

- obtenir au moins la moyenne en français et en mathématiques sur les deux premières années de la LPE ;
- obtenir au moins la moyenne sur l'ensemble du bloc 1 (français, mathématiques, EPS, langues vivantes et sciences et technologie).

Ce dispositif, nommé [fast track](#), est examiné en fin de L2. il permet aux étudiants en bénéficiant d'accéder directement aux oraux du CRPE. Les étudiants ne validant pas la fast track, mais validant leur L2, peuvent passer en L3 LPE et tenter le concours. Ils devront par contre passer les épreuves écrites.

12. Les futurs élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires seront-ils soumis à la CVEC ?

Les étudiants lauréats des concours, qui suivent une formation statutaire en qualité d'« élève-fonctionnaire » ou de « fonctionnaire-stagiaire », ne sont pas assujettis à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).



Glossaire

Accès direct aux oraux (fast track) : cet accès est réservé aux étudiants de la L3 LPE. Il nécessite un niveau minimal en français, en mathématiques et dans les autres disciplines. Si ce niveau est acquis, les étudiants sont dispensés des écrits du CRPE.

Admissions en L2 ou L3 LPE : ces demandes de passerelles ne se feront pas via Parcoursup, mais en utilisant eCandidat.

Crédit ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement d'une licence validée donne droit à des crédits. Chaque semestre apporte 30 ECTS. Ces crédits, reconnus au niveau européen, permettent de demander des équivalences pour pouvoir changer de formation.

CRPE : Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles. Il se passe en fin de L3. L'ancien concours, réservé aux titulaires d'un M2 est maintenu pour les sessions 2026 et 2027, puis disparaîtra.

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Pour le premier degré, elle regroupe notamment les inspecteurs des différentes circonscriptions, les conseillers pédagogiques et des personnes en charge de l'organisation administrative des écoles.

eCandidat : plateforme en ligne permettant de candidater sur des formations universitaires à l'exception des premières années de licence et de master. Au contraire de Parcoursup ou Monmaster, plateformes nationales, il existe une plateforme eCandidat par université.

INSPÉ : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation. C'est une composante de l'université qui assure la formation des futurs enseignants. Les formations proposées en INSPÉ permettent aux étudiants de maîtriser les savoirs, savoir-faire et compétences nécessaires aux métiers de la formation et de l'éducation.

LPE : Licence Professorat des Écoles. Cette formation prépare spécifiquement au CRPE.

M2E 1D : Master Enseignement et Éducation mention 1^{er} degré. Formation accueillant prioritairement les lauréats du CRPE pour finaliser leur formation et acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Le M2E peut également accueillir, s'il lui reste des places, des non-lauréats du concours.

Module préparation au CRPE : L'université de Poitiers propose aux étudiants de différentes mentions le suivi d'un module de préparation au CRPE. Il permet à des étudiants, hésitant à s'inscrire au CRPE ou souhaitant suivre une autre licence que la LPE, de se préparer au concours. Ce module est proposé en L2 et L3.

Monmaster : plateforme en ligne permettant de candidater à des masters de différentes universités. C'est une plateforme nationale.

Parcoursup : plateforme en ligne permettant de candidater à des formations post-bacs dont la LPE. C'est une plateforme nationale.

Passage en M2E : les étudiants lauréats du concours doivent également valider leur L3. À défaut, ils gardent le bénéfice du concours pendant un an.



Passerelle : possibilité offerte aux étudiants de changer de mention de licence, soit pour partir de la LPE, soit pour y entrer. Ces passerelles sont soumises aux places disponibles et à une validation basée sur les résultats et la mention. (Exemple passerelle entre une L1 Chimie et une L1 LPE, si l'étudiant le souhaite et que ses notes de L1 et de lycée le permettent, il pourra aller de la L1 LPE vers la L1 Chimie ou l'inverse).

PEMF : Professeur des Écoles Maître Formateur. C'est un professeur des écoles qui assure, en plus de sa classe, des actions de formation auprès de ses collègues et/ou des étudiants de l'INSPÉ. Par exemple, certains donnent des cours aux étudiants, d'autres visitent les stagiaires pour les conseiller.

PPPE : Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles. Ces parcours comportent une formation universitaire (par exemple les sciences du langage sur L'Université de Poitiers) et des enseignements disciplinaires assurés par des professeurs de lycées. Ces formations ne recrutent plus d'étudiants en L1 en 2026 et forment les dernières cohortes d'étudiants recrutés jusqu'au CRPE de 2028. Cette formation est remplacée par la LPE.

Stage rémunéré en M1 M2E : les étudiants lauréats du concours sont rémunérés dès leur première année de master. Ils perçoivent 1400 € nets mensuels et effectuent 12 semaines de stage en observation dans la classe d'un tuteur (1 journée par semaine + 2 semaines complètes). Les étudiants sont suivis également par des référents de l'INSPÉ.

Stage rémunéré en M2 M2E : en 2^e année, les étudiants effectuent 18 semaines de stage. Ils partagent une classe en responsabilité et assurent les cours à mi-temps. Ils perçoivent 1800 € nets mensuels. Les étudiants sont suivis par des référents de l'INSPÉ et du Rectorat.

Stages pour les non-lauréats du concours en M1 et M2 M2E : un stage sera proposé à ces étudiants. Il ne sera pas rémunéré et pourra être différent de celui suivi par les lauréats du concours. Cela est particulièrement vrai pour le stage en responsabilité du M2 M2E qui ne pourra pas excéder 10 semaines contre 18 semaines pour les lauréats du concours.

Tentatives au concours : un étudiant ayant échoué au CRPE à la fin de sa L3 peut être admis en M1 M2E et retenter le concours. Il peut également le retenter en M2 M2E. Il n'y a pas de limite au nombre de tentatives.

Titularisation : à l'issue du M2 M2E, les étudiants ayant validé le diplôme et leur stage sont titularisés et participent au mouvement pour se voir attribuer un poste. Ayant été rémunérés pendant leur formation, ils doivent servir pendant 4 ans dans la fonction publique. S'ils démissionnent avant ce terme, ils devront rembourser les sommes perçues pendant leur formation au prorata des années effectuées.

UE (Unité d'Enseignement) : les cours à l'université sont divisés en unités regroupant un certain nombre de disciplines. Les licences de l'Université de Poitiers comportent 6 UE en première année de licence.



INSPÉ de l'académie de Poitiers

Licence Professorat des Écoles
ou
La « LPE » en 12 questions